



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12889
9 octobre 1978

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 OCTOBRE 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Après la parution du document S/12857 du 21 septembre 1978 du Conseil de sécurité relatif au communiqué du 12 septembre 1978 publié à Ndjamena par le Gouvernement d'Union Nationale, lequel communiqué constitue un appel, à ceux des frères encore en opposition armée, à rejoindre la grande famille tchadienne, le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne a cru devoir réserver audit communiqué une suite dont il a demandé la distribution du texte en tant que document du Conseil de sécurité (S/12870).

D'ordre de mon gouvernement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver ci-joint le texte de la mise au point que je vous prie de distribuer comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) B. DESSANDE

Annexe

En prenant l'initiative de faire circuler une lettre comme réponse du communiqué publié le 12 septembre 1978 par le gouvernement d'union nationale, communiqué appelant ceux des frères encore en opposition armée à rejoindre la grande famille tchadienne, le Gouvernement libyen, par le canal de son représentant aux Nations Unies montre clairement à la face du monde qu'il est réellement troublé dans sa chair et dans son âme par ce qui se passe au Tchad.

En effet, le représentant libyen prétend que le contenu dudit communiqué en ce qui concerne les accusations contre la Jamahiriya arabe libyenne est sans fondement et "qu'il s'agirait d'accusations fabriquées de toutes pièces et de fausses représentations".

Il y a d'ailleurs lieu de se demander quel intérêt le Gouvernement tchadien aurait à accuser gratuitement tel ou tel de ses voisins s'il ne détenait à son encontre des preuves irréfutables de son ingérence dans ses affaires intérieures. Contrairement aux assertions de la note libyenne, le Gouvernement tchadien n'a jamais nié l'existence des difficultés intérieures.

C'est d'ailleurs la raison essentielle pour laquelle les forces armées tchadiennes ont mis fin le 13 avril 1975 au régime qui avait créé ces difficultés.

Depuis lors, le nouveau régime a fait de la réconciliation nationale la priorité de ses priorités, étant profondément convaincu qu'elle conditionne le développement et l'unité du pays. Cette réconciliation nationale n'a pas été une simple déclaration d'intention. Les résultats auxquels l'on est parvenu le prouvent amplement. Mais si cette oeuvre de réconciliation nationale n'a pas abouti complètement, c'est surtout parce qu'elle a été et reste gravement entravée par le régime de Tripoli qui y voit un frein certain à la réalisation de ses visées expansionnistes.

En effet, il est aujourd'hui de notoriété publique que non seulement la Libye occupe militairement la bande d'Aouzou au nord du Tchad mais elle assiste matériellement et financièrement l'une des tendances de l'opposition armée qui lui est totalement inféodée au point de devenir sa prisonnière.

En outre, les éléments des forces armées libyennes entraînés par leurs maîtres étrangers combattent ouvertement aux côtés de cette tendance contre les forces de l'ordre.

Il est absolument clair que l'expansionnisme libyen vise à annexer toute la région tchadienne du Borkou-Ennedi-Tibesti et Kanem, soit approximativement la moitié du territoire national.

La Libye se sert donc de certains éléments rebelles du Tchad pour satisfaire ses ambitions hégémoniques. C'est là, à n'en douter, une attitude contraire aux principes du droit international, notamment ceux de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

Le Tchad est bel et bien l'objet d'une agression caractérisée de la part du régime de Tripoli qui ne s'en cache d'ailleurs pas car, comment concilier ces deux affirmations contradictoires dans la lettre en question, affirmations selon lesquelles, "le Gouvernement tchadien doit faire face à un problème strictement interne et que la Jamahiriya arabe libyenne n'a rien à voir dans ce problème" et "la Jamahiriya socialiste populaire arabe libyenne s'est efforcée et s'efforce toujours de concilier le Gouvernement et les révolutionnaires du Tchad"?

Si le problème tchadien est strictement interne comme l'affirme si péremptoirement le représentant libyen, pourquoi la Libye s'y intéresse-t-elle tant alors qu'elle n'a reçu aucune invitation expresse du Gouvernement tchadien à s'en mêler?

Le Gouvernement tchadien a toujours demandé à la Libye de s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures. En effet, les affaires tchadiennes ne regardent que les Tchadiens et eux seuls.

Or, grâce à sa richesse et sa puissance militaire, la Libye utilise tous les moyens possibles pour créer les pires difficultés au Tchad afin de mieux le dominer et d'annexer ainsi une grande partie de son territoire.

Sinon, comment expliquer cette réaction brutale voire même hostile de la Libye à un communiqué que le gouvernement d'union nationale a publié pour appeler tous les Tchadiens à s'unir afin de sauvegarder l'unité du pays et assurer son développement économique et social dans la paix?

Il est vraiment navrant de constater que le régime de Tripoli avec lequel le gouvernement de N'djamena souhaite normaliser ses relations, cherche à torpiller toute initiative allant dans le sens de la restauration de la paix au Tchad, de la défense de son intégrité territoriale et de la consolidation de son unité nationale.

Malgré les manoeuvres libyennes de diversion, le Tchad demeure pour sa part convaincu qu'une solution urgente et équitable sera trouvée à ce grave différend qui oppose deux pays voisins et frères, et cela dans le cadre de la résolution pertinente de la quinzième Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, adoptée en juillet 1978 à Khartoum. Pour l'heure, le Gouvernement tchadien renforcé dans sa conviction que le Tchad est victime de l'agression libyenne, maintient fermement les termes du communiqué du 12 septembre 1978.

Aux allégations fallacieuses libyennes, le Gouvernement tchadien voudrait simplement prendre à témoin la communauté internationale en général et les membres du Conseil de sécurité en particulier, de bien vouloir désigner sans délai une commission d'enquête pour venir se rendre compte sur place de la véracité de ce qu'il a avancé et soutient.